



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue de la Verrerie 1 - 140**

Identité du demandeur : Commune de Forest

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : Réaménager de façade à façade l'avenue de la Verrerie, entre la chaussée de Neerstalle et le carrefour avec l'avenue des Familles et le square Toinon : mettre en sens unique le tronçon entre la chaussée de Neerstalle et la rue de la Teinturerie, aménager en zone de rencontre le tronçon entre la rue de la Teinturerie et le square Toinon, renouveler les revêtements, abattre 26 arbres et en planter 42, aménager des jardins de pluie, créer des espaces ludiques, renouveler l'éclairage - PU 28561

Motif principaux de l'enquête :

application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

application de l'art. 175/15 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (tous travaux d'infrastructure de communication introduisant une modification substantielle du régime de circulation du tronçon et (ou) du réseau environnant pour autant qu'ils ne soient pas visés par l'annexe A, à l'exception de modifications qui sont limitées à des améliorations à la circulation des piétons et des cyclistes)

L'enquête publique se déroule :

A partir du 19/03/2024 et jusqu'au 17/04/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 17/04/2024, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 30 avril 2024.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 13.03.2024

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO